

Pour un pôle public de l'énergie.

Au regard des positions variées de militants, élus ou dirigeants du PCF, on pourrait croire que le parti communiste n'a pas d'orientation en matière de politique énergétique. La dernière intervention surprenante sur ce sujet est celle d'Olivier Dartigolles, porte parole du parti, estimant nécessaire la fermeture de la centrale nucléaire de Fessenheim. En fait, il faut bien le reconnaître, de très nombreux militants sont soit démunis sur la problématique de l'énergie, soit ils expriment des positions fortement divergentes avec le texte issu de notre dernier congrès « le temps du commun –le droit à l'énergie ».

Afin d'éviter un positionnement à géométrie variable ou contradictoire, il me semble indispensable de développer le débat interne sur notre conception d'une politique énergétique répondant à deux grands défis reconnus par tous : L'urgence de limiter le réchauffement climatique et satisfaire un réel droit à l'énergie pour tous au meilleur tarif possible.

Sur le rôle des énergies dans la limitation du réchauffement climatique il est clair que le choix du mix énergétique est primordial : 65 % des émissions de CO₂ proviennent de notre consommation d'énergie (pour l'essentiel pétrole, gaz et charbon) De ce point de vue il peut être très intéressant de lire la synthèse des orientations proposées par l'association Sauvons le climat : « Les bases d'une politique énergétique » sur leur blog »

<https://www.sauvonsleclimat.org/fr/presentation/etudes-scientifiques/3586-bases-politique-energie-slc-janvier-2018>

Cette synthèse actualise les propositions d'une politique de l'énergie dans l'intérêt général et national au regard de l'expérience accumulée depuis 10 ans de mise en œuvre de la transition énergétique. Elle va pleinement dans le sens des orientations que nous avons définies dans « Le temps du commun »

Concernant le droit à l'énergie, les communistes conviennent facilement de la nécessité de sortir l'énergie des mains du marché et d'aller vers un pôle public de l'énergie, mais il semble que la boussole s'affole quand il s'agit de se positionner sur les choix à faire dans le cadre de la transition énergétique programmée par l'Etat. La Programmation Pluriannuelle de l'Energie, élément stratégique de pilotage de cette transition énergétique exprime les orientations et priorités d'action des pouvoirs publics pour la gestion de l'ensemble des formes d'énergie sur le territoire métropolitain. En territoire, les élus et les citoyens se trouvent confrontés à la mise en œuvre de ces orientations et priorités d'action qui relèvent elles-mêmes des directives européennes. Or il est clair que ces directives font la part belle à la mise concurrence des énergéticiens, s'opposent aux notions de solidarité et à la péréquation tarifaire, elles s'ingénient à détruire la structure encore existante du service public qui avait prévalu à la nationalisation des industries électriques et gazières, elles organisent le marché de l'énergie de manière à ce qu'il soit entièrement au service des intérêts privés.

Dans ce cadre de nombreux outils sont proposés permettant un développement individualiste de la production et de la vente d'énergies sous couvert de protection de l'environnement : « Territoires à énergie positive, citoyen au cœur de la transition énergétique de son territoire, **« les citoyens devenus actionnaires des projets peuvent bénéficier sous forme de dividendes des retombées économiques issues des énergies renouvelables.... »** (Si ça n'est pas du pur capitalisme, ça y ressemble !) 26 milliards auront été prélevés au titre de la CSPE pour financer les deux seules énergies intermittentes que sont le solaire électrogène et l'éolien. Ces sources d'énergie électrique, largement subventionnées, servent ainsi de cheval de Troie pour enfoncer

le clou contre l'égalité de traitement des usagers avec un tarif identique en tout point du territoire national. Elles contribuent de façon importante à l'augmentation du prix de l'électricité, malgré une part de plus en plus grande de foyers en précarité énergétique. Pourtant un nombre significatif d'élus entrent dans ce jeu pervers, pour verdir leur image ou pour améliorer leur budget ou tout simplement par choix libéral, jouant ainsi la concurrence entre territoires et entre usagers.

Il convient donc de prévoir l'utilisation des énergies nouvelles au service de l'intérêt général et non des particuliers ainsi que leur insertion dans un cadre de cohérence nationale et de maîtrise publique afin d'en permettre la complémentarité avec les autres énergies dans un mix choisi par la nation et non par le capital. **Seul un pôle public de l'énergie est en mesure de réaliser cette insertion.**

Alain Cellarier – Section E. Fourvel – Fédération du Puy de Dôme.